

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 01 octobre 2024

Membres

En exercice : 12

Présents : 10

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

26 septembre 2024

Date d'affichage:

26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier octobre à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RUBIO, Muriel WOLKOWICKI

Représentés : Nathalie SARRAU par Brigitte DARMEDRU

Excusés : Anthony ALVES DA COSTA

Absents :

Secrétaire de séance : Gilbert GUILLOUX

Objet: BUDGET PRINCIPAL 2024 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - DE_2024_42

VU la délibération DE_2024_37 de la séance du conseil municipal du 3 septembre 2024,

Dans le cadre d'un projet d'aménagement de deux places dans le bourg de la commune (la place de l'Église et la place du Souvenir), il est nécessaire de prévoir des crédits pour l'intervention d'un bureau d'études.

Pour la prévision de ces crédits, une nouvelle opération budgétaire doit être créée :
Opération n° 117 - AMÉNAGEMENT PLACES ÉGLISE ET SOUVENIR

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031 - 117	Frais d'études	6000.00	
21318 - 76	Autres bâtiments publics	-6000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE en dépenses les réajustements des comptes indiqués ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 03 / 10 / 2024
et publié ou notifié
le 03 / 10 / 2024



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU
Brigitte DARMEDRU.

AGEDI
Dépôt Préfecture de SAONE ET LOIRE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/10/2024
071-217100841-20241001-DE_2024_42-DE